



## MICROCRÉDIT

# Fondation BNP Paribas : premier bilan du projet Banlieues

Baudouin Prot, le directeur général de BNP Paribas, est venu hier en personne tirer le bilan du projet Banlieues initié en 2006 par la banque, avec le soutien de sa fondation, et doté d'un budget de 3 millions d'euros sur trois ans. Des chiffres modestes au regard de la taille d'une banque mais plus conséquents à l'échelle des fondations françaises et notamment des associations travaillant dans les quartiers difficiles. Le projet est dédié à la création d'emplois, au lien social et à l'accompagnement scolaire des enfants en difficultés.

Le soutien au développement économique et la création d'activités, grâce au microcrédit, est mené en partenariat avec l'association pour le développement de l'initiative économique (Adie) fondée par Maria Nowak. Son budget s'élève à 1,23 million d'euros sur deux ans.

Près de 400 entreprises, correspondant à 480 emplois, ont déjà été créées, 400 de plus devraient l'être cette année. Sept antennes locales sont désormais ouvertes (Marseille, Toulouse, Lyon, Evry, Aulnay-sous-Bois, Asnières et Montpellier).

L'accompagnement scolaire des enfants est réalisé à travers l'Afev, association soutenue depuis une dizaine d'années par la

Fondation BNP Paribas. Ce sont 362.000 euros de subventions qui ont été versées depuis le lancement du projet.

### 6.000 personnes à Pantin

Trois nouvelles antennes ont été créées les portant au nombre de six, 740 étudiants bénévoles supplémentaires ont été recrutés qui apportent leur soutien à 890 élèves. Quant au soutien aux associations de quartier, il s'élève actuellement à 83 pour un montant global de 350.000 euros. Les thèmes varient de l'éducation à l'insertion en passant par le sport, la culture et la formation.

BNP Paribas entend bien poursuivre son engagement dans les banlieues. En 2008, la banque deviendra le premier employeur privé de Seine-Saint-Denis avec l'implantation de son activité titres à Pantin, soit 6.000 personnes.

Dernier chiffre mis en avant par la rue d'Antin : le versement de la taxe d'apprentissage. BNP Paribas a décidé d'allouer 958 000 euros à des établissements situés en zones urbaines sensibles. « On espère un effet d'entraînement de la part des autres entreprises », déclare la banque, décidée en tout cas à s'impliquer pour la « solidarité en milieu urbain ».